



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CRPF

Question écrite n° 63078

## Texte de la question

M. Henri Emmanuelli \* attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur l'inquiétude manifestée par les centres régionaux de la propriété forestière concernant le financement de quatre-vingt-neuf postes de techniciens forestiers, dont dix pour l'Aquitaine. La loi forestière du 9 juillet 2001, votée à l'unanimité, leur a en effet confié de nouvelles missions au niveau de la gestion durable des forêts privées. En 2004, il s'était engagé à la mise en place de ces nouveaux emplois sur trois ans. Or, si trente emplois ont été créés en 2004, dont trois en Aquitaine, aucun n'a été créé en 2005. Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2006, il est donc important que les engagements du ministère puissent être tenus et il le remercie de bien vouloir le tenir informé de l'avancement de ce dossier.

## Texte de la réponse

Les missions des centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) établissements publics à caractère administratif, ont été élargies par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, qui a notamment prévu l'extension progressive de l'obligation de plan simple de gestion (PSG) aux propriétaires de 10 à 25 hectares et l'élaboration de nouveaux documents de gestion sylvicole, accroissant ainsi les compétences et les responsabilités des CRPF. Cette loi consacre également l'importance de la prise en compte des questions environnementales dans la gestion des forêts privées. Pour tenir compte de cette évolution, trente emplois ont pu être ouverts en 2004, malgré un contexte budgétaire contraint. Ces nouveaux emplois renforcent les capacités des CRPF pour assurer la mise en oeuvre des nouveaux documents de gestion sylvicole, dont la montée en puissance est attendue dans les années à venir, et permettre ainsi à un plus grand nombre de propriétaires de présenter des garanties de gestion durable. Toutefois, la programmation de nouveaux recrutements reste soumise à la nécessité d'une maîtrise des dépenses publiques, qui appelle des efforts partagés. Cet objectif a conduit à différer de nouveaux recrutements et aucun emploi nouveau n'est prévu en 2005. Le ministère de l'agriculture et de la pêche reste particulièrement vigilant sur l'adéquation des moyens des CRPF aux missions qu'ils exercent sur le terrain et confirme sa volonté de conforter la politique engagée en faveur de la gestion durable des propriétés forestières privées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Henri Emmanuelli](#)

**Circonscription :** Landes (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63078

**Rubrique :** Bois et forêts

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 avril 2005, page 3950

**Réponse publiée le** : 5 juillet 2005, page 6615